

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RESTIGNE**

**SEANCE DU 12 MARS 2018**

2018 / 2  
Commune : RESTIGNE  
Séance du 12 mars 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Christine HASCOËT, Maire de Restigné, le 19 mars 2018 à 19 heures.

La convocation adressée le 6 mars 2018 précise l'ordre du jour suivant :

- 1) Finances locales – décisions budgétaires ( 7.1) : compte de gestion - compte administratif 2017 et affectation du résultat
- 2) Finances locales - fiscalité (7.2) taux d'imposition 2018
- 3) Finances locales – décisions budgétaires ( 7.1) : budget primitif 2018
- 4) Commande publique – marchés publics (1.1) : liste des marchés publics 2017
- 5) Commande publique – autres contrats (1.4) externalisation fauchage : acceptation de devis
- 6) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal
- 7) Point sur les regroupements intercommunaux
- 8) Questions diverses :

**Sont présents** : Mesdames Hascoët, Pichet, Galbrun, Moreau, Dubois, Moutte  
Messieurs Besnier, Peron, Champenois, Beurain, Billecard, Henry, Gourdon

**Sont absents excusés** : Mme Legoff qui donne pouvoir à Mr Besnier  
Mme Lugato qui donne pouvoir à Mme Hascoët

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

Le quorum étant atteint Mr Beurain est élu secrétaire de séance.

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la Mairie le 19/03/2018 et transmis au contrôle de légalité le 19 mars 2018.

**N°1) Finances locales – décisions budgétaires ( 7.1) : compte de gestion - compte administratif 2017 et affectation du résultat**

**- COMPTE DE GESTION 2017**

Il est donné lecture du compte de gestion 2017 de Madame le Receveur Municipal, Celui-ci fait apparaître :

- un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de 559.902,10 € compte tenu du report de l'exercice 2016.
- un solde d'exécution en investissement de – 84.169,89 € compte tenu du report du déficit d'investissement 2016.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2017.

**- COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Mme le Maire présente le compte administratif 2017 puis précise que celui-ci est en parfaite adéquation avec le compte de gestion 2017 de Mme le Receveur à savoir :

- un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de 559.902,10 € compte tenu du report de l'exercice 2016.
- un solde d'exécution en investissement de -84.169,89 € compte tenu du report du déficit d'investissement 2016.

Avant de passer au vote, Mme le Maire est sortie de la salle du conseil et Mr BESNIER a été élu président de séance pour l'approbation du compte administratif 2017 qui a été validé à l'unanimité.

## - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'année 2017  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de 559.902,10 €

constatant :

- le déficit d'investissement de clôture de 84.169,89 €

- les restes à réaliser dépenses au 31 décembre 2017 : 43.350 €

- les restes à réaliser recettes au 31 décembre 2017 : 0 €

le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à la somme de 127.519,89 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

→ affectation au compte 1068 de la somme de 127.519,89 €

→ report en fonctionnement compte 002 du BP 2017 de la somme de 432.382,21 €

## N°2) Finances locales - fiscalité (7.2) taux d'imposition 2018

Après concertation, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition pour 2018 au niveau des taux de 2017 à savoir :

- Taxe d'Habitation : 10,83 %

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 16,56 %

- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 46,26 %

Il est précisé que les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2009.

## N°3) Finances locales – décisions budgétaires ( 7.1) : budget primitif 2018

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1.298.783 €

Dépenses et recettes d'investissement : 948.784 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1.298.783 €	1.298.783 €
<b>Section d'investissement</b>	948.784 €	948.784 €
<b>TOTAL</b>	2.247.567 €	2.247.567 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2018,

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1.298.783 €	1.298.783 €
<b>Section d'investissement</b>	948.784 €	948.784 €
<b>TOTAL</b>	2.247.567 €	2.247.567 €



#### N°4) Commande publique – marchés publics (1.1) : liste des marchés publics 2017

Conformément à la réglementation la commune doit chaque année publier au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N la liste des attributaires des marchés conclus l'année N-1 dépassant les 20.000 € HT. Aussi, le conseil est informé de la passation, en 2017, des marchés suivants :

ATTRIBUTAIRES	DATE DE SIGNATURE	MONTANT EN € HT	OBJET
HUMBERT (49135)	10/08/2017	29.719,80	Réseau pluvial rue des Ecoles

#### N°5) Commande publique – autres contrats (1.4) externalisation fauchage : acceptation de devis

Mme le Maire rappelle, qu'en raison de la mise en disponibilité d'un agent des services techniques, le conseil municipal en 2017 a fait le choix d'externaliser une partie du travail de fauchage en confiant cette tâche à une entreprise spécialisée.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire pour 2018 cette organisation et pour ce faire une consultation auprès d'entreprises spécialisées a été lancée.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'externalisation d'une partie de la campagne de fauchage pour 2018.
- **RETIENT** l'offre de l'entreprise DAVID 34 rue le Jarrier 37140 CHOUZE SUR LOIRE qui s'élève à 18.655 € HT.
- **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2018.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

#### N°6) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal

Pas d'information comptable.

#### N°7) Point sur les regroupements intercommunaux

##### - SIACEBA :

Un 3<sup>ème</sup> vice président a été élu plus particulièrement chargé de la gestion des marchés publics et des travaux.

La participation de Restigné au syndicat pour 2018 sera de 5.757,53 €.

##### - CCTOVAL :

###### → Tourisme

- un projet de vélo-rail entre les communes de Lublé et Château la Vallière est à l'étude. Une convention sera signée avec la SNCF puis un contrat de concession sera délivré à un exploitant.

- un projet d'aménagement d'un bâtiment situé à Langeais en gîte de groupe : coût estimé du projet 500.000 €.

- ouverture prochaine d'un accrobranche au lac de Rillé et un projet de téléski nautique est à l'étude.

- un circuit pédestre est désormais possible autour du lac des Tennières.

###### → comité consultatif eau-assainissement

Les comptes 2017 ont été approuvés lors du dernier comité.

Concernant les travaux d'agrandissement de la station d'épuration de Restigné, les travaux ont pris du retard car il a fallu reconstruire un bassin nouvellement créé. Le tout devrait être opérationnel fin 2018. Une visite pour les élus de la station doit être prochainement organisée.

- **PNR Loire Anjou Touraine :**

Des journées techniques sont programmées ainsi qu'une conférence le 5 octobre 2018 sur le thème de la forêt.

Mme Moreau, conseillère fait part des différents projets en cours au sein du PNR, éco construction réversible, construction d'une passerelle entre l'église de Montsoreau et le siège du PNR.

- **Cavités souterraines 37 :**

Mr Peron dresse les grandes lignes de la réunion d'information organisée par le syndicat Cavités Souterraines 37. Le coût d'adhésion au syndicat est de 0,80 € par habitant. Le conseil réfléchit à une éventuelle adhésion.

**N°8) Questions diverses**

Prochain conseil municipal fixé au lundi 16 avril 2018 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.